

Paris, le 12 mai 2022

#Décret #Syndicat #Ingénierie #Audit #Energie

Le syndicat Cinov Ingénierie appelle le futur Premier ministre en charge de la planification écologique à réviser l'audit énergétique

Suite à la publication au Journal Officiel des textes encadrant l'obligation d'un audit énergétique pour les logements énergivores à vendre, le syndicat Cinov Ingénierie salue les avancées du gouvernement en matière de rénovation énergétique, dans une période où les consommations d'énergie sont plus que jamais au centre des préoccupations des français. Néanmoins, le syndicat Cinov Ingénierie regrette la non prise en compte des recommandations et avertissements exprimés par les acteurs du secteur.

Un manque d'anticipation et de préparation dans l'élaboration de l'audit énergétique

Le 5 mai 2022, le syndicat Cinov Ingénierie a pu constater que les apports des experts et professionnels n'ont pas contribué à la construction de cette mesure réglementaire. Alors que les précipitations autour du nouveau DPE ont déjà coûté aux propriétaires près de 9 millions d'euros, les représentants de l'ingénierie ont largement alerté en phase de concertation sur le calendrier de mise en œuvre de l'audit énergétique. Le syndicat estime notamment que la date d'entrée en vigueur de l'audit énergétique réglementaire au 1er septembre 2022 n'est pas un délai suffisant pour former les professionnels nécessaires à la mise en place de cette nouvelle obligation et développer les logiciels correspondants. « *Les éditeurs de logiciels ne sont pas encore prêts et la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) prévoit une période de tests pendant la période des congés d'été. Au sortir d'une difficile période de confinement, réaliser ces phases de tests pour une mise en œuvre en septembre semble mener inévitablement à l'échec* », alerte Julien Garnier, administrateur du syndicat Cinov Ingénierie.

Outre le délai d'application, le syndicat s'inquiète d'un texte qui laisse entendre que l'objectif de la rénovation d'une passoire thermique est de le convertir en classe D ou E. Ce type de démarche amènera à des travaux de piètre qualité et à l'installation de systèmes de chauffage, qui resteront énergivores. Le syndicat Cinov Ingénierie a proposé de revoir les objectifs, en défendant une rénovation performante en une fois et à coût maîtrisé. Force est de constater que les retours d'experts sur la baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été pris en considération, du fait des seuils retenus dans ce décret.

Il est encore temps de mettre en place une politique de rénovation pragmatique et efficace

Pour les représentants de l'ingénierie, la sensibilisation des futurs propriétaires à la performance énergétique de leur bien, constitue un facteur clé de réussite des travaux de rénovation. Au moment où les taux d'emprunt et la facture énergétique augmentent fortement, il est nécessaire de sensibiliser les acquéreurs à une logique de coût global, c'est-à-dire au-delà du prix d'achat, les charges liées à l'énergie, la santé ou la résilience. Alors que les particuliers ont besoin d'un partenaire de confiance pour leur rénovation, les textes réglementaires autour de l'audit énergétique induisent une confusion entre un diagnostic incitatif obligatoire imposé au vendeur et un audit énergétique volontaire, réalisé

CONTACTS

Jordan CALIME 06 26 03 69 36 - jordan.calime@becoming-group.com
Charlotte ROUSSEL 06 16 40 16 73 - charlotte.rousseau@becoming-group.com

4 Avenue du Recteur Poincaré - F - 75782 PARIS CEDEX 16 - 01 44 30 49 30 - contact@cinov.fr - www.cinov.fr

par un professionnel hautement qualifié. A noter qu'un prestataire en ingénierie qui réalise un audit de qualité permet de sécuriser l'orientation du particulier vers des travaux plus adaptés auprès d'entreprises compétentes, locales et impliquées. L'incitation à la rénovation et sa massification doit être portée par des dispositions claires, des mécanismes simples et lisibles pour les bénéficiaires. Or, le secteur redoute les effets engendrés par les maladresses des textes réglementaires. Le syndicat Cinov Ingénierie appelle ainsi le futur gouvernement, en particulier le Premier ministre en charge de la planification écologique, à revenir sur ces dispositions dans un objectif de résultat qualitatif et pérenne.

Pour échanger avec un porte-parole du syndicat Cinov Ingénierie, cliquez [ici](#).

À PROPOS DU SYNDICAT CINOV INGENIERIE

Les membres du syndicat Cinov Ingénierie interviennent dans la construction et la rénovation de bâtiments, les infrastructures et la coordination de projets. A ce titre, ils sont aussi membre de la Fédération Cinov, qui représente 13 syndicats professionnels dans les domaines de la prestation de services intellectuels du conseil, de l'ingénierie et du numérique. Secteurs d'activité et métiers : un large spectre. De l'ouvrage d'art à l'aménagement urbain, en passant par les infrastructures routières et la signalisation, la géotechnique, le génie climatique, les études sismiques ou encore la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, les secteurs d'activité des membres de Cinov Ingénierie sont divers. Avec pour point de convergence la nécessité de s'adapter aux mutations numériques, technologiques, réglementaires et environnementales en cours. C'est pourquoi, ils sont organisés au sein de Cinov Ingénierie, en groupe métiers, qui fonctionnent comme des commissions permanentes autour des six thématiques suivantes : infrastructures ; fluides, électricité et énergétique ; coordination ; structure et géotechnique ; construction et numérique ; construction durable et économie circulaire. Au-delà des instances paritaires de branche ou fédérale, Cinov Ingénierie anime près d'une trentaine de mandats, au sein des organismes suivants : ADEME, ADN Construction, CSCEE, ASTEE, IPTIC, AFNOR, la Filière Française de l'Eau et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, AQC, CAH, CANALISATEURS DE France, Certivéa, Cerema, CPME, Conseil national de l'ordre des architectes, CSTB, EFFINERGIE, FNTF, IDRRIM, Ministère de la transition écologique, MIQCP, OPQIBI, Plan Bâtiment Durable, PROMOTELEC, QUALIBAT, QUALITEL, SFA.

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CINOV ET DE LA BRANCHE BETIC

72 000 entreprises, 153 milliards d'euros de chiffre d'affaires, c'est 1 100 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels. Elle regroupe les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique, et accompagne les femmes et les hommes des 13 syndicats métiers et des 15 fédérations régionales qu'elle fédère. Fédération patronale représentative de la branche BETIC, Cinov anime plus de 350 mandats dans plus de 60 instances : instances paritaires « social et formation », organisations internationales, pôles techniques, organismes professionnels et organismes de normalisation et de qualité. La Fédération Cinov est membre fondatrice et administratrice des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) Atlas et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et ISQ-OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. Elle est également administratrice-fondatrice de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), de l'OPIIEC (observatoire paritaire), de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.

CONTACTS

Jordan CALIME 06 26 03 69 36 - jordan.calime@becoming-group.com
Charlotte ROUSSEL 06 16 40 16 73 - charlotte.rousseau@becoming-group.com

4 Avenue du Recteur Poincaré - F - 75782 PARIS CEDEX 16 - 01 44 30 49 30 - contact@cinov.fr - www.cinov.fr